

TREIZIEME ANNEE-N° 99

UNE DATE IMPORTANTE

On doit exécuter, aujourd'hui, la M. W. & P. Co.

ON ATTEND UN CHEQUE DE \$160,000 QUI NE VIENT PAS

Vaut-on fermer l'eau à Maisonneuve ?

Nous sommes aujourd'hui, au premier jour de la semaine, dans un moment de sainte indignation contre la Montreal Water and Power Co.

Depuis la compagnie en question, fermant peut-être une fois qu'elle avait pas, s'est présentée devant le même comité, avec une demande de délai.

On veut fermer l'eau et l'on ne sait pas encore à juste, à quelles municipalités.

Quand il en soit, à midi, le trésorier avait laissé sa banquette mais sans exécuter ses hautes œuvres.

MORT D'UN ANCIEN JOURNALISTE

Il était traducteur à Ottawa

On annonce la mort de M. F. X. Demers, traducteur français aux Communes, arrivée jeudi dernier.

Après avoir subi un traitement spécial à Montréal, il s'était retiré chez sa sœur, madame J. L. Roy, à Sabrevois, coté d'Iberville, où il succomba à la maladie — une néphrite — qui le minait.

MAISON EN FEU

Pertes d'environ \$600.00

À 3.30 heures, ce matin, un incendie, causé par un tuyau de poêle passant à travers le plancher, s'est déclaré chez M. Onésime Larue, No 167 rue Cadieux.

RETOUR DE L'ECHEVIN PREFONTAINE

L'écévin Préfontaine est arrivé samedi, à New-York, à bord de la "Bourgeoisie".

CLUB TACHE

Il y aura ce soir, réunion du club Tache, dans la salle Duvernay, rue Viateur, Ste Cécile.

COMTE D'HOCHELAGA

C'est demain après-midi qu'aura lieu sur le marché St-Jean-Baptiste, la convention conservatrice du comté d'Hochelaga.

NOS MINISTRES PROVINCIAUX

Les honorables MM. Nantel et Beaubien sont de retour de Québec, où ils ont passé la semaine dernière.

LA SUCCESSION HURTEAU

MM. Benning et Barsalon, encanteurs, viennent de rendre une partie de la succession de feu l'échévin Hurteau, consistant en 150,000 pieds de bois et en comptes.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

Ce soir, continuation du cours sur l'art de chausser, par M. Chs A. Fayter, professeur de la Confection des Patrons de chaussures, sous le contrôle du Conseil des Arts, dans les salles du Monument National.

MORT SUBITEMENT

Le coroner Lafontaine, de Berthier, a tenu une enquête sur la mort de Théophile St Cyr, jeune homme de vingt-trois ans, qui est mort subitement mar-

LES EMPLOYES DE LA POSTE

Leur 5e banquet annuel au Richelieu

UN MAGNIFIQUE SUCCES

Discours, chansons, musique etc

Les commis du bureau de poste de Montréal ont eu samedi soir, leur cinquième banquet annuel. Une couple de cents convives ont pris place autour des tables de la grande salle à manger du Richelieu.

LE PONT DE LONGUEUIL

Au rédacteur de "La Presse"

Cher monsieur, Votre correspondant de Longueuil a donné une alarme qui vient à temps. Est-ce que des gens se servent au nom de la Chambre de Commerce pour travailler sérieusement à empêcher la construction du pont de Longueuil ?

MENU

Potage. — Consommé à la Post Office. Hors d'œuvre. — Olives d'Espagne. Poisson. — Filet de Sole à la "Duchesse". Pommes de terre à la Duchesse.

SERVICE DE SAUVETAGE

Le capitaine St-Pierre, du corps de sauvetage No 1, fait rapport qu'il a répondu à 20 appels pendant le mois de février. On s'est servi de deux baby-cocks, et de 32 couvertures imperméables.

CORPS DE MUSIQUE

Hier après-midi a eu lieu une assemblée de plusieurs membres de la société des Forestiers catholiques dans le but de former un corps de musique. Le comité des membres honoraires a été choisi comme suit, savoir: Président, Z. Renaud; vice-président, Bilodeau; secrétaire-archiviste, F. X. Lalonde; trésorier, J. Groulx; comité actif du corps de musique, président et directeur, J. N. Hébert; vice-président, A. C. Dionne; secrétaire, J. Ed. Hébert; trésorier, G. Thérien. M. J. N. Hébert, R. Rachel, s'occupera du choix des membres de cette musique.

LE CHANOINE DEMONTIGNY

M. le chanoine de Montigny, qui doit prêcher le carême à Notre-Dame, est attendu ce matin à Montréal.

MORT D'UN NONAGENAIRE

L'un des citoyens les plus âgés de cette ville, M. J. B. Sauvageau, qui avait toujours été en très bonne santé jusqu'à ces derniers temps, a été pris, soudain, d'une maladie dont son grand âge ne lui a pas permis de triompher.

A ST-JOSEPH

Une imposante cérémonie a eu lieu hier après-midi, à 4 heures, à l'église de St-Joseph, rue Richelieu. Le baptême a été solennellement administré à une dame Dumouchel, récemment convertie à la foi catholique, par suite des bons offices de la société de St-Vincent de Paul.

LE BANQUET ANNUEL DES EPICIERS

Toutes les dispositions sont maintenant prises pour la promenade et le banquet annuel des épiciers, qui auront lieu demain, le dimanche 7 mars, comme toujours, quand les épiciers donnent une fête de ce genre, ne manquera pas d'être favorable. Il y a jugement assez de neige pour rendre le voyage à Lachine des plus agréables; toutes ces circonstances aidant, une foule de personnes distinguées de Montréal ont accepté l'invitation de l'association des épiciers.

Le départ aura lieu du Champ de Mars, à 2.30 heures p. m. Le dîner sera servi à l'hôtel Harvey, Lachine, à 6 heures; 200 convives ont été retenus.

—La banque de Montréal ouvre aujourd'hui une succursale à New-Denver, Colombie Anglaise, sous la gérance temporaire de M. F. J. Finucane; comptable de la succursale Nelson avec M. E. L. Beer, de la branche Rossland, comme assistant.

LES ASSISES CRIMINELLES

Un grand nombre d'accusés comparaitront devant leurs pairs

CRIME D'INCESTE, MEURTRE, ASSAULT CRIMINEL, VOL, CONSPIRATION, FRAUDE, LIBELLÉ, ETC.

MOTION DE M. C. A. CORNELLIER DANS L'AFFAIRE TARTE-GRENIER

Les subpenas seront signifiés avant l'ouverture du parlement

Aux frais de la couronne

M. le juge Wurtelle a présidé, ce matin, lors de l'ouverture de la cour d'assises, tenue de mars. La liste d'accusés est assez chargée, contient les noms suivants:

Olivier Potrier, crime d'inceste; Ernest Cardinal, assaut par arme à feu; M. le juge Wurtelle a présidé, ce matin, lors de l'ouverture de la cour d'assises, tenue de mars.

Les noms des témoins dans chaque cas sont écrits au verso du bill. Chaque témoin ne peut être interrogé, sauf sur l'ordre écrit du juge qui préside la cour. Si vous désirez examiner un témoin dont le nom n'est pas sur le bill, vous devez demander à la cour l'autorisation d'écarter le témoin.

Après avoir entendu les témoins ou ceux seulement parmi eux que vous jugerez nécessaire d'interroger, vous aurez à décider s'il y a cause probable ou non. Si vous êtes d'opinion que la preuve pour obliger l'accusé à subir un procès, vous déclarez l'accusation fondée, et votre chef devra écrire, dans ce cas les mots "à acquiescer" au verso du bill et signer cet endorsement, écrit en même temps au-dessous de sa signature le mot chef, pour indiquer sa qualité, et le bill devient alors un acte d'accusation. Si d'autre part, vous êtes d'opinion qu'il n'y a pas de cause contre l'accusé, vous devez rejeter le bill, et votre chef écrira au verso les mots "No Bill", signant son nom et donnant sa qualité comme dans le cas d'une accusation fondée.

Pour trouver une accusation fondée, il est nécessaire que 7 d'entre vous soient d'accord, même quand les 12 jurés ne sont pas présents. Quand sept se sont accordés pour trouver une accusation fondée, un rapport de "No Bill" doit être fait.

Les actes d'accusation et les bills qui sont rejetés doivent être rapportés en cours, et alors, votre décision dans ce cas est annoncée publiquement. Dans le cas d'un bill non fondé, l'accusé est libéré.

Je regrette d'avoir à vous dire, après avoir examiné l'écran pour le terme, que le nombre d'accusations qui doivent vous être soumises est exceptionnellement grand, et que plusieurs des crimes suscités sont de la nature la plus grave. Le plus grand nombre de bills qui doivent vous être soumis sont pour des crimes commis dans la cité de Montréal.

On ne peut en toute justice attribuer aux jurés la responsabilité de la décision, car ce sont les agents de la police et des agents de sûreté qui paraissent être très bien disciplinés et qui sont sous une direction capable et efficace; mais, tout en admettant ceci, il est évident qu'un grand nombre de crimes sont portés nécessairement à la conclusion que la force de la police n'est pas assez nombreuse pour assurer une surveillance convenable dans les limites et étendues de la cité et une augmentation de la force semblerait donc urgente.

Avec l'aide des substituts du Procureur général et des officiers habiles de cette cour, vous pouvez procéder d'une manière méthodique à l'accomplissement de vos devoirs, et partant j'espère que vous ne serez pas retenus en dehors de vos occupations journalières trop longtemps.

Si dans le cours de vos délibérations vous désirez quelques renseignements, la cour sera prête en tout temps convenable à vos demandes. Vous allez maintenant vous retirer dans votre salle et procéder à vos travaux.

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie. Cette motion est adoptée.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés. Ce fait n'ayant pas été prouvé, la motion est rejetée.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attendu que pour les fins de sa défense l'accusé dans cette cause a besoin de la présence à son procès des témoins suivants, savoir: Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour d'Appel d'une province de Québec, sir Oliver Mowatt, ministre de la justice du Canada, l'hon. W. H. Laurier, premier ministre du Canada, A. D. Beccles, conservateur de la bibliothèque du parlement du Canada "Ducez témoin" pour produire libelle, du jour de Québec, du huit septembre 1875 et celui du "Canadian" du dix-sept septembre de la même année, toutes ces personnes résident à Ottawa; l'hon. François Langlois, l'hon. Charles Langlois, ce dernier avec "Ducez témoin" pour produire le double du contrat intitulé dans le plaidoyer "Lange-LePerault" concernant le contrat Beemer, l'hon. Paul-Émile Pelletier, séanteur; L. J. Demers, journaliste; Ernest Pacaud, journaliste; Chrystos-Langeleur, Mgr C. A. Marois, Joseph Plamondon, sir Hector Langevin, Edouard Vincent, imprimeur; Miville Deschênes, Benjamin Trudel, l'hon. Thomas Chapius, tous de la cité de Québec, dans le district de Québec; J. G. H. Bergeron, avocat; C. Ophias Beausoleil, avocat; Caliste Leboeuf, avocat; T. G. Shaughnessy, géant du Pacifique Canadien; Lucien Forget, greffier de la cour du recorder; Jos. Riendeau, libelle; l'hon. G. A. Geoffroy, avocat; C. R. W. P. Whelan, entrepreneur; Daniel Ford, entrepreneur; l'hon. L. O. Talbot, avocat;

Les témoins à charge seuls sont présents devant vous. Votre examen n'est pas un procès, et, par conséquent, vous n'êtes pas appelés à vous prononcer positivement sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tout ce que vous êtes requis de faire c'est de voir s'il y a

LES EMPLOYES DE LA POSTE

Leur 5e banquet annuel au Richelieu

UN MAGNIFIQUE SUCCES

Discours, chansons, musique etc

Les commis du bureau de poste de Montréal ont eu samedi soir, leur cinquième banquet annuel. Une couple de cents convives ont pris place autour des tables de la grande salle à manger du Richelieu.

Les noms des témoins dans chaque cas sont écrits au verso du bill. Chaque témoin ne peut être interrogé, sauf sur l'ordre écrit du juge qui préside la cour.

Après avoir entendu les témoins ou ceux seulement parmi eux que vous jugerez nécessaire d'interroger, vous aurez à décider s'il y a cause probable ou non.

Pour trouver une accusation fondée, il est nécessaire que 7 d'entre vous soient d'accord, même quand les 12 jurés ne sont pas présents.

Je regrette d'avoir à vous dire, après avoir examiné l'écran pour le terme, que le nombre d'accusations qui doivent vous être soumises est exceptionnellement grand, et que plusieurs des crimes suscités sont de la nature la plus grave.

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attendu que pour les fins de sa défense l'accusé dans cette cause a besoin de la présence à son procès des témoins suivants, savoir: Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour d'Appel d'une province de Québec, sir Oliver Mowatt, ministre de la justice du Canada, l'hon. W. H. Laurier, premier ministre du Canada, A. D. Beccles, conservateur de la bibliothèque du parlement du Canada "Ducez témoin" pour produire libelle, du jour de Québec, du huit septembre 1875 et celui du "Canadian" du dix-sept septembre de la même année, toutes ces personnes résident à Ottawa; l'hon. François Langlois, l'hon. Charles Langlois, ce dernier avec "Ducez témoin" pour produire le double du contrat intitulé dans le plaidoyer "Lange-LePerault" concernant le contrat Beemer, l'hon. Paul-Émile Pelletier, séanteur; L. J. Demers, journaliste; Ernest Pacaud, journaliste; Chrystos-Langeleur, Mgr C. A. Marois, Joseph Plamondon, sir Hector Langevin, Edouard Vincent, imprimeur; Miville Deschênes, Benjamin Trudel, l'hon. Thomas Chapius, tous de la cité de Québec, dans le district de Québec; J. G. H. Bergeron, avocat; C. Ophias Beausoleil, avocat; Caliste Leboeuf, avocat; T. G. Shaughnessy, géant du Pacifique Canadien; Lucien Forget, greffier de la cour du recorder; Jos. Riendeau, libelle; l'hon. G. A. Geoffroy, avocat; C. R. W. P. Whelan, entrepreneur; Daniel Ford, entrepreneur; l'hon. L. O. Talbot, avocat;

Les témoins à charge seuls sont présents devant vous. Votre examen n'est pas un procès, et, par conséquent, vous n'êtes pas appelés à vous prononcer positivement sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tout ce que vous êtes requis de faire c'est de voir s'il y a

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attendu que pour les fins de sa défense l'accusé dans cette cause a besoin de la présence à son procès des témoins suivants, savoir: Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour d'Appel d'une province de Québec, sir Oliver Mowatt, ministre de la justice du Canada, l'hon. W. H. Laurier, premier ministre du Canada, A. D. Beccles, conservateur de la bibliothèque du parlement du Canada "Ducez témoin" pour produire libelle, du jour de Québec, du huit septembre 1875 et celui du "Canadian" du dix-sept septembre de la même année, toutes ces personnes résident à Ottawa; l'hon. François Langlois, l'hon. Charles Langlois, ce dernier avec "Ducez témoin" pour produire le double du contrat intitulé dans le plaidoyer "Lange-LePerault" concernant le contrat Beemer, l'hon. Paul-Émile Pelletier, séanteur; L. J. Demers, journaliste; Ernest Pacaud, journaliste; Chrystos-Langeleur, Mgr C. A. Marois, Joseph Plamondon, sir Hector Langevin, Edouard Vincent, imprimeur; Miville Deschênes, Benjamin Trudel, l'hon. Thomas Chapius, tous de la cité de Québec, dans le district de Québec; J. G. H. Bergeron, avocat; C. Ophias Beausoleil, avocat; Caliste Leboeuf, avocat; T. G. Shaughnessy, géant du Pacifique Canadien; Lucien Forget, greffier de la cour du recorder; Jos. Riendeau, libelle; l'hon. G. A. Geoffroy, avocat; C. R. W. P. Whelan, entrepreneur; Daniel Ford, entrepreneur; l'hon. L. O. Talbot, avocat;

Les témoins à charge seuls sont présents devant vous. Votre examen n'est pas un procès, et, par conséquent, vous n'êtes pas appelés à vous prononcer positivement sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tout ce que vous êtes requis de faire c'est de voir s'il y a

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

LES EMPLOYES DE LA POSTE

Leur 5e banquet annuel au Richelieu

UN MAGNIFIQUE SUCCES

Discours, chansons, musique etc

Les commis du bureau de poste de Montréal ont eu samedi soir, leur cinquième banquet annuel. Une couple de cents convives ont pris place autour des tables de la grande salle à manger du Richelieu.

Les noms des témoins dans chaque cas sont écrits au verso du bill. Chaque témoin ne peut être interrogé, sauf sur l'ordre écrit du juge qui préside la cour.

Après avoir entendu les témoins ou ceux seulement parmi eux que vous jugerez nécessaire d'interroger, vous aurez à décider s'il y a cause probable ou non.

Pour trouver une accusation fondée, il est nécessaire que 7 d'entre vous soient d'accord, même quand les 12 jurés ne sont pas présents.

Je regrette d'avoir à vous dire, après avoir examiné l'écran pour le terme, que le nombre d'accusations qui doivent vous être soumises est exceptionnellement grand, et que plusieurs des crimes suscités sont de la nature la plus grave.

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attendu que pour les fins de sa défense l'accusé dans cette cause a besoin de la présence à son procès des témoins suivants, savoir: Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour d'Appel d'une province de Québec, sir Oliver Mowatt, ministre de la justice du Canada, l'hon. W. H. Laurier, premier ministre du Canada, A. D. Beccles, conservateur de la bibliothèque du parlement du Canada "Ducez témoin" pour produire libelle, du jour de Québec, du huit septembre 1875 et celui du "Canadian" du dix-sept septembre de la même année, toutes ces personnes résident à Ottawa; l'hon. François Langlois, l'hon. Charles Langlois, ce dernier avec "Ducez témoin" pour produire le double du contrat intitulé dans le plaidoyer "Lange-LePerault" concernant le contrat Beemer, l'hon. Paul-Émile Pelletier, séanteur; L. J. Demers, journaliste; Ernest Pacaud, journaliste; Chrystos-Langeleur, Mgr C. A. Marois, Joseph Plamondon, sir Hector Langevin, Edouard Vincent, imprimeur; Miville Deschênes, Benjamin Trudel, l'hon. Thomas Chapius, tous de la cité de Québec, dans le district de Québec; J. G. H. Bergeron, avocat; C. Ophias Beausoleil, avocat; Caliste Leboeuf, avocat; T. G. Shaughnessy, géant du Pacifique Canadien; Lucien Forget, greffier de la cour du recorder; Jos. Riendeau, libelle; l'hon. G. A. Geoffroy, avocat; C. R. W. P. Whelan, entrepreneur; Daniel Ford, entrepreneur; l'hon. L. O. Talbot, avocat;

Les témoins à charge seuls sont présents devant vous. Votre examen n'est pas un procès, et, par conséquent, vous n'êtes pas appelés à vous prononcer positivement sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tout ce que vous êtes requis de faire c'est de voir s'il y a

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attendu que pour les fins de sa défense l'accusé dans cette cause a besoin de la présence à son procès des témoins suivants, savoir: Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la cour d'Appel d'une province de Québec, sir Oliver Mowatt, ministre de la justice du Canada, l'hon. W. H. Laurier, premier ministre du Canada, A. D. Beccles, conservateur de la bibliothèque du parlement du Canada "Ducez témoin" pour produire libelle, du jour de Québec, du huit septembre 1875 et celui du "Canadian" du dix-sept septembre de la même année, toutes ces personnes résident à Ottawa; l'hon. François Langlois, l'hon. Charles Langlois, ce dernier avec "Ducez témoin" pour produire le double du contrat intitulé dans le plaidoyer "Lange-LePerault" concernant le contrat Beemer, l'hon. Paul-Émile Pelletier, séanteur; L. J. Demers, journaliste; Ernest Pacaud, journaliste; Chrystos-Langeleur, Mgr C. A. Marois, Joseph Plamondon, sir Hector Langevin, Edouard Vincent, imprimeur; Miville Deschênes, Benjamin Trudel, l'hon. Thomas Chapius, tous de la cité de Québec, dans le district de Québec; J. G. H. Bergeron, avocat; C. Ophias Beausoleil, avocat; Caliste Leboeuf, avocat; T. G. Shaughnessy, géant du Pacifique Canadien; Lucien Forget, greffier de la cour du recorder; Jos. Riendeau, libelle; l'hon. G. A. Geoffroy, avocat; C. R. W. P. Whelan, entrepreneur; Daniel Ford, entrepreneur; l'hon. L. O. Talbot, avocat;

Les témoins à charge seuls sont présents devant vous. Votre examen n'est pas un procès, et, par conséquent, vous n'êtes pas appelés à vous prononcer positivement sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tout ce que vous êtes requis de faire c'est de voir s'il y a

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

LES EMPLOYES DE LA POSTE

Leur 5e banquet annuel au Richelieu

UN MAGNIFIQUE SUCCES

Discours, chansons, musique etc

Les commis du bureau de poste de Montréal ont eu samedi soir, leur cinquième banquet annuel. Une couple de cents convives ont pris place autour des tables de la grande salle à manger du Richelieu.

Les noms des témoins dans chaque cas sont écrits au verso du bill. Chaque témoin ne peut être interrogé, sauf sur l'ordre écrit du juge qui préside la cour.

Après avoir entendu les témoins ou ceux seulement parmi eux que vous jugerez nécessaire d'interroger, vous aurez à décider s'il y a cause probable ou non.

Pour trouver une accusation fondée, il est nécessaire que 7 d'entre vous soient d'accord, même quand les 12 jurés ne sont pas présents.

Je regrette d'avoir à vous dire, après avoir examiné l'écran pour le terme, que le nombre d'accusations qui doivent vous être soumises est exceptionnellement grand, et que plusieurs des crimes suscités sont de la nature la plus grave.

Après la lecture de l'adresse, M. R. Thibodeau, avocat, a soumis à la cour la liste des causes dans les grands jurés entrés en délibération.

M. Oughtred, avocat, a fait ensuite une motion demandant que le nom de M. Dumoulin, M. McLellan soit rayé de la liste des petits jurés, attendu qu'il est retenu chez lui par la maladie.

M. J. U. Emond a aussi demandé que M. A. Lezoux et M. A. Huppé soient rayés de la liste des petits jurés parce qu'ils sont qualifiés pour être grands jurés.

Voici maintenant les noms des accusés qui n'ont pas répondu à l'appel ce matin: M. J. P. Tardivel, libelle; Odilon Lalonde, vol; John Nixon, quatre accusations d'inceste; Mathew Hicks, Emile Drouin, Richard O'Brien, libelle; Jos. Turcotte, G. Charbonneau, vol; Honoré Chassé, libelle; Jos. Gratton, homicide; T. Charpentier, libelle; Alphonse Labelle, Philip Upton, vols de fait sur constable; F. X. Tessier, Adolphe Lagarde, Pierre Beaudou, E. Lefebvre, Hector Laroque, accusé d'avoir tenu illégalement des abattoirs privés dans la municipalité de Dorchester; Robert Hawkins, vol.

M. C. A. Cornellier, avocat de la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, accusé de libelle, a ensuite fait la motion suivante: "Attend

LE GAZON

Le coup est en ligne directe avec le... de l'adversaire, et doit le mettre hors de combat.

HOCKEY

VICTORIA vs MONTREAL. Au delà de trois mille personnes étaient présentes, samedi soir, à la grande partie de hockey, au patinoire Victoria, entre les Mont-Real et les Victoriens.

LE PATIN

Le patinage de vendredi soir, à Longueuil, fut un grand succès. Tous ont été de la fête et de conséquence, méritent des félicitations.

LE MEURTRIER SULLIVAN

Il reçoit une lettre attendrissante de sa sœur. Il montera à l'échafaud d'un pied ferme. Sullivan a déclaré qu'il mourrait sur l'échafaud d'un pied ferme.

LES MORTS DE SAMEDI

Liste des permis d'inhumer, délivrés au bureau de la fabrique de la paroisse Notre-Dame.

POSITION DES CLUES

Clubs. Gap Perd A 1 1. Victoria 5 2 1. Montreal 5 2 1. Ottawa 5 2 1. Shamrock 5 2 1. Québec 5 2 1.

CURLING

MONTREAL vs ST JEAN. Montreal. - H. M. Chiffle, lieutenant colonel Gaudin, P. Barton, W. L. Fenwick, - Skip, H.

LA BOXE

CORBETT - FITZSIMMONS. Wm A Brady le géant de James J. Corbett, qui est arrivé le vendredi a apporté une manœuvre pour Jim.

DANS NOS EGLISES

Mercredi, l'office des cendres aura lieu à huit heures.

SACRE-COEUR

Hier soir, à un lieu l'ouverture de la mission des dames de la paroisse, prêché par les Révérends Pères Rédemptoristes Strubbs, Stainforth et Nébrecchia.

ST-MARIE

Le Père Kelly, de la Côte des Neiges, a célébré la messe, hier, à Ste-Marie.

NOTRE-DAME

Les exercices des Quarante-Heures ont été commencés, hier matin, à Notre-Dame avec beaucoup d'éclat.

FEU LE R. P. HUDON, S. J.

Le R. P. Hudon, dont les funérailles ont été célébrées, en l'église de l'Immaculée Conception, et dont les restes mortels ont été inhumés dans le cimetière des Pères Jésuites au Salet au Becquet.

LE REFUGE PROTESTANT

Le rapport hebdomadaire du refuge protestant, pour la semaine dernière: Pensionnaires en permanence au refuge, 136; pensionnaires à l'Institut Mont-Royal, 41.

SERVICE D'AMBULANCE

L'ambulance de l'Hôpital Général a répondu à 80 appels, dont 23 pour des cas de maladie, pendant le mois de février.

M. J. S. BOUQUET

M. J. S. Bouquet, ancien caissier de la Banque du Peuple, est actuellement directeur de l'école de la "Metropole".

BLESSE DANS UN ASENSEUR

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Général a été appelée, samedi, à Hochelaga, pour recueillir un nommé Onésime Henri qui avait été blessé en pénétrant dans un ascenseur.

SON OEUVRE A NEW-YORK

Pendant ce temps, il se trouva à la tête d'une paroisse de huit à dix mille catholiques, de nombreuses écoles paroissiales et de cinq cents élèves du collège St-François-Xavier.

A STE-ADELE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi soir, à l'école du 4e rang, tenue par Mlle M. L. Latreille.

M. McDONELL

M. Oscar McDonnell, rédacteur en chef du "Times" d'Ottawa, est de retour de New-York. Son état de santé est à peu près le même qu'il se trouvait, si ce n'est qu'il est plus souffrant.

REMISE

Retenu chez lui par une attaque de grippe, M. Louis Fréchette se voit obligé de remettre à plus tard la conférence annoncée comme devant avoir lieu au château Ramezay, mardi prochain.

PARC EOHMER

Ce lieu d'amusement bien connu contenait une grande foule aux deux représentations d'hier. Il est regrettable que personne n'ait pu plaindre d'en avoir pas assez pour son argent.

SIX MOS

Le juge Dugas a condamné, samedi dernier, à six mois de travaux forcés, un nommé Robert Ferguson, accusé d'être un débauché "pickpocket".

EAU DE GONTEHEVILLE

SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

LES PILULES DE H HUDON

Les pilules de H Hudon sont recommandées pour les personnes souffrant de troubles digestifs.

LOTIS

En... donnant \$25 comptant. Haut de la rue St-Urbain.

LE MAJOR BOND

Le major Bond président du comité prohibitionniste.

IL FAUDRA UNE ECOLE

Un ordre du juge Charland aux Commissaires d'écoles de Longueuil.

LE REFUGE PROTESTANT

Le rapport hebdomadaire du refuge protestant, pour la semaine dernière: Pensionnaires en permanence au refuge, 136; pensionnaires à l'Institut Mont-Royal, 41.

SERVICE D'AMBULANCE

L'ambulance de l'Hôpital Général a répondu à 80 appels, dont 23 pour des cas de maladie, pendant le mois de février.

M. J. S. BOUQUET

M. J. S. Bouquet, ancien caissier de la Banque du Peuple, est actuellement directeur de l'école de la "Metropole".

BLESSE DANS UN ASENSEUR

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Général a été appelée, samedi, à Hochelaga, pour recueillir un nommé Onésime Henri qui avait été blessé en pénétrant dans un ascenseur.

SON OEUVRE A NEW-YORK

Pendant ce temps, il se trouva à la tête d'une paroisse de huit à dix mille catholiques, de nombreuses écoles paroissiales et de cinq cents élèves du collège St-François-Xavier.

A STE-ADELE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi soir, à l'école du 4e rang, tenue par Mlle M. L. Latreille.

M. McDONELL

M. Oscar McDonnell, rédacteur en chef du "Times" d'Ottawa, est de retour de New-York. Son état de santé est à peu près le même qu'il se trouvait, si ce n'est qu'il est plus souffrant.

REMISE

Retenu chez lui par une attaque de grippe, M. Louis Fréchette se voit obligé de remettre à plus tard la conférence annoncée comme devant avoir lieu au château Ramezay, mardi prochain.

PARC EOHMER

Ce lieu d'amusement bien connu contenait une grande foule aux deux représentations d'hier. Il est regrettable que personne n'ait pu plaindre d'en avoir pas assez pour son argent.

SIX MOS

Le juge Dugas a condamné, samedi dernier, à six mois de travaux forcés, un nommé Robert Ferguson, accusé d'être un débauché "pickpocket".

EAU DE GONTEHEVILLE

SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

LE MAJOR BOND

Le major Bond président du comité prohibitionniste.

IL FAUDRA UNE ECOLE

Un ordre du juge Charland aux Commissaires d'écoles de Longueuil.

LE REFUGE PROTESTANT

Le rapport hebdomadaire du refuge protestant, pour la semaine dernière: Pensionnaires en permanence au refuge, 136; pensionnaires à l'Institut Mont-Royal, 41.

SERVICE D'AMBULANCE

L'ambulance de l'Hôpital Général a répondu à 80 appels, dont 23 pour des cas de maladie, pendant le mois de février.

M. J. S. BOUQUET

M. J. S. Bouquet, ancien caissier de la Banque du Peuple, est actuellement directeur de l'école de la "Metropole".

BLESSE DANS UN ASENSEUR

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Général a été appelée, samedi, à Hochelaga, pour recueillir un nommé Onésime Henri qui avait été blessé en pénétrant dans un ascenseur.

SON OEUVRE A NEW-YORK

Pendant ce temps, il se trouva à la tête d'une paroisse de huit à dix mille catholiques, de nombreuses écoles paroissiales et de cinq cents élèves du collège St-François-Xavier.

A STE-ADELE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi soir, à l'école du 4e rang, tenue par Mlle M. L. Latreille.

M. McDONELL

M. Oscar McDonnell, rédacteur en chef du "Times" d'Ottawa, est de retour de New-York. Son état de santé est à peu près le même qu'il se trouvait, si ce n'est qu'il est plus souffrant.

REMISE

Retenu chez lui par une attaque de grippe, M. Louis Fréchette se voit obligé de remettre à plus tard la conférence annoncée comme devant avoir lieu au château Ramezay, mardi prochain.

PARC EOHMER

Ce lieu d'amusement bien connu contenait une grande foule aux deux représentations d'hier. Il est regrettable que personne n'ait pu plaindre d'en avoir pas assez pour son argent.

SIX MOS

Le juge Dugas a condamné, samedi dernier, à six mois de travaux forcés, un nommé Robert Ferguson, accusé d'être un débauché "pickpocket".

EAU DE GONTEHEVILLE

SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

LE MAJOR BOND

Le major Bond président du comité prohibitionniste.

IL FAUDRA UNE ECOLE

Un ordre du juge Charland aux Commissaires d'écoles de Longueuil.

LE REFUGE PROTESTANT

Le rapport hebdomadaire du refuge protestant, pour la semaine dernière: Pensionnaires en permanence au refuge, 136; pensionnaires à l'Institut Mont-Royal, 41.

SERVICE D'AMBULANCE

L'ambulance de l'Hôpital Général a répondu à 80 appels, dont 23 pour des cas de maladie, pendant le mois de février.

M. J. S. BOUQUET

M. J. S. Bouquet, ancien caissier de la Banque du Peuple, est actuellement directeur de l'école de la "Metropole".

BLESSE DANS UN ASENSEUR

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Général a été appelée, samedi, à Hochelaga, pour recueillir un nommé Onésime Henri qui avait été blessé en pénétrant dans un ascenseur.

SON OEUVRE A NEW-YORK

Pendant ce temps, il se trouva à la tête d'une paroisse de huit à dix mille catholiques, de nombreuses écoles paroissiales et de cinq cents élèves du collège St-François-Xavier.

A STE-ADELE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi soir, à l'école du 4e rang, tenue par Mlle M. L. Latreille.

M. McDONELL

M. Oscar McDonnell, rédacteur en chef du "Times" d'Ottawa, est de retour de New-York. Son état de santé est à peu près le même qu'il se trouvait, si ce n'est qu'il est plus souffrant.

REMISE

Retenu chez lui par une attaque de grippe, M. Louis Fréchette se voit obligé de remettre à plus tard la conférence annoncée comme devant avoir lieu au château Ramezay, mardi prochain.

PARC EOHMER

Ce lieu d'amusement bien connu contenait une grande foule aux deux représentations d'hier. Il est regrettable que personne n'ait pu plaindre d'en avoir pas assez pour son argent.

SIX MOS

Le juge Dugas a condamné, samedi dernier, à six mois de travaux forcés, un nommé Robert Ferguson, accusé d'être un débauché "pickpocket".

EAU DE GONTEHEVILLE

SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

JOHN MURPHY & COE. NOUVELLES MARCHANDISES. 75 Caisses Reçues. Nos envois de Nouveautés du Printemps venant d'Europe arrivent chaque jour.

John Murphy & Cie. 2343 rue Ste-Catherine, coin de la rue Metcalfe. TELEPHONE 3533. CONDITIONS COMPTANT.

Pilules de Céleri... DAWSON. MALADIES NERVEUSES ET BILIEUSES. Maux de Tête, Excès de Bile, Constipation, Mauvaise Digestion, Désordres du Foie, Et Maladies des Femmes.

COMPAREZ NOS PRIX. Nous voulons que vous fassiez des comparaisons. Nous garantissons chaque boîte de fruits et légumes en conserves.

TAPIS... THOMAS LIGHT, 1884 RUE NOTRE-DAME. L'endroit où vous devez aller pour acheter est à l'ou l'expose les assortiments les plus complets et où l'on vend aux prix les plus bas.

BOTTLED WIND. Colliers "Gulline" à Air Comprimé, cousus au Métal. Fabrique par "The Gulline Pneumatic Collar Co., Granby, P.Q.

EAU DE GONTEHEVILLE. SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

LES PILULES DE H HUDON. Les pilules de H Hudon sont recommandées pour les personnes souffrant de troubles digestifs.

LOTIS. En... donnant \$25 comptant. Haut de la rue St-Urbain.

EAU DE GONTEHEVILLE. SONSIEUR DE PATILLOSI. Une bonne eau de toilette, parfumée et qui se trouve dans toutes les pharmacies.

LOTIS. En... donnant \$25 comptant. Haut de la rue St-Urbain.

LA QUESTION GRETOISE

Une bataille gagnée par les chrétiens

LES TURCS SE PREPARENT

L'influence de la Russie

LE CONCERT EUROPEEN

La danse ou la mort

La Cause. 1.—La présence des navires de guerre dans le port de cette ville n'a pas eu pour effet d'empêcher le combat entre les insurgés et les Turcs. Une escarmouche a eu lieu hier à Maïssa, à une petite distance de la Cause. Les Turcs, quoiqu'en nombre supérieur, ont été défaits par les chrétiens.

Un navire de guerre turc mouillé dans la baie Suda, a commencé le bombardement d'une position occupée par les insurgés, mais le commandant a reçu aussitôt un ordre des représentants des puissances, ni enjoignant de faire sauter ses canons, sinon qu'il en subirait les conséquences.

Le grec Korakas, qui, à la tête de 5,000 hommes, s'est emparé de la ville d'Harakion, a donné aux Turcs la permission de quitter la ville, à condition qu'ils cultiveront les champs qui l'entourent.

Puisieurs officiers anglais et italiens ont visité dernièrement le camp de Korakas, et ont été traités avec la plus grande courtoisie. Ils ont beaucoup admiré la discipline qui règne parmi les insurgés et leur parfaite organisation.

Korakas est un chef excellent. La bataille de Maïssa a pour cause une tentative faite par les mahométans et les troupes turques, pour transporter des munitions dans leur garnison, où ils sont tenus en échec par les Grecs, depuis plusieurs jours.

Les mahométans veulent opérer une sortie, mais ils ont été repoussés par les insurgés. Plus tard un autre combat a eu lieu dans les environs d'Harakion. Les chrétiens, sous les ordres de Korakas, sont restés maîtres du champ de bataille.

Tewfik Pasha, le nouveau gouverneur militaire, est arrivé ici hier, et a rendu visite à plusieurs consuls.

New-York, 1er — M. H. R. Chamberlain télégraphie au "Sun": "La situation grec-croite, à un point de vue général, laisse beaucoup à désirer. La nouvelle d'un arrangement entre les puissances européennes pour régler définitivement la question était au moins prématurée. Il existe plusieurs menaces entre la Russie et l'Angleterre, qui a provoqué la Russie à prendre une attitude tout au moins menaçante. Je ne prétends pas savoir la cause exacte des troubles. On a discuté, dans une courte assemblée du cabinet anglais, cette question importante, et le résultat ne peut être connu.

Neon une note semi-officielle de St Pétersbourg la Russie est décidée à suivre sa politique avec l'aide de la France, de l'Autriche, et de la Grèce n'écouter pas ses conseils.

La proposition de la Russie bien qu'acceptée en principe par six puissances ne sera pas mise en vigueur de la manière dont l'interprète lord Salisbury, jeudi dernier, à la chambre des Lords. Ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Italie ne tirerait un coup de feu pour empêcher les Grecs de la Crète, sous prétexte que c'est devant être abandonné à la Turquie qui y établirait son gouvernement.

"On attend aujourd'hui la nouvelle de la réception de l'ultimatum envoyé à la Grèce par les puissances européennes. La teneur, le message et les signatures y apposées signifieront beaucoup. Il n'y a aucune raison, cependant, de supposer que le gouvernement grec changera son attitude. Toutes les puissances s'accordent à dire que la situation présente les plus grandes difficultés."

L'ESPAGNE ET LES ETATS-UNIS

Madrid, 1.—On garde une extrême réserve dans les cercles officiels où l'on attend beaucoup d'importance aux entrevues secrètes qui ont eu lieu entre le président du conseil, M. Cánovas del Castillo et ses ministres au sujet de la situation à Cuba. Le gouvernement est disposé à faire une enquête et à faire droit aux demandes raisonnables des Etats-Unis et aux réclamations des citoyens américains. De plus, le gouvernement est déterminé à punir ceux qui seront reconnus coupables d'avoir agi avec violence envers le docteur Ricardo Ruiz, le citoyen américain qui, prétend-on, est mort dans la prison de Guanabacoa des suites des mauvais traitements qu'on lui a fait endurer. L'"Imparcial" dit: "Les Américains ont profité des troubles survenus en Europe relativement à la Crète pour élever un différend entre M. McKinley et l'Espagne". Le journal conseille au gouvernement de préparer les défenses de l'Espagne par mer et par terre et soutient que l'Espagne a moins à perdre que les Etats-Unis dans l'éventualité d'une guerre.

La Havane, 1.—Une dépêche officielle de Madrid annonce que la reine régente a signé la grâce de Julio Sanguily, le citoyen américain condamné récemment à l'emprisonnement à perpétuité pour avoir conspiré contre le gouvernement. La nouvelle a été transmise immédiatement à Sanguily qui a reçu l'ordre de quitter Cuba demain. Le préambule du décret de la reine accordant la grâce à Sanguily dit que les Etats-Unis ont demandé cette grâce d'une façon tout à fait amicale et que de plus Sanguily s'est engagé à ne plus participer à l'insurrection ni directement ni indirectement.

Washington, 1.—M. Dupuy de Lôme, ministre d'Espagne, a reçu un télégramme du général Ahumada, disant que l'avis de la grâce de Sanguily avait été reçu à la Havane par une dépêche d'Espagne et que Sanguily s'embarquerait pour Key West à bord du paquebot "Mascoette".

AUX ILES PHI IPPINES

Madrid, 1.—Des nouvelles de Manille annoncent que des troubles se sont produits en cette ville. Des bandes de Tagales et d'indigènes ont attaqué les casernes des soldats et des soldats; ils ont assassiné un officier et

quatre Espagnols dans les rues. Les troupes ont rétabli l'ordre après avoir tué deux cents insurgés et opéré un grand nombre d'arrestations. Ces derniers ont été causés par les tentatives qui ont été faites d'empêcher les troupes d'attaquer Cavite.

LA PESTE ANGLAISE  
Londres, 1.—Le professeur Haffkine qui avait cherché un remède contre la peste bubonique est lui-même fort souffrant de cette maladie.

LE ROI GEORGE ABDIQUERAIT  
Paris, 1.—Le "Figaro" assure que le roi Georges de Grèce, à l'intention d'abdiquer le trône en faveur de son fils aîné, le prince Constantin.

BAGARRE SANGLANTE  
San Francisco, 1.—Une dépêche spéciale de Victoria, Mexique, dit: "Au cours d'un bal, à Taseol, un jeune homme ayant insulté une jeune dame, il en est résulté une bagarre désespérée, entre tous les hommes qui se trouvaient. Dix hommes ont été tués et quinze grièvement blessés. Les combattants se sont servis de couteaux, pistolets et de gourdins. Plusieurs des jeunes gens blessés ou tués appartenant aux meilleures familles de l'endroit."

RUSSIE ET JAPON  
Yokohama, 1.—Les gouvernements du Japon et de la Russie, ont signé un traité par lequel ces deux puissances s'accordent à maintenir un certain nombre de soldats ici, pour protéger les Russes et les Japonais. Les deux mêmes puissances ont aussi décidé d'assister financièrement la Corée, et la Russie prend sur elle de construire et de maintenir une ligne télégraphique qui communiquerait avec Séoul, la capitale de la Corée.

Londres, 1.—Sir Charles Dilke a donné avis, samedi dernier, qu'il démissionnerait de la chambre des Communes, aujourd'hui, quelle assurance à la disposition que le roi de la Corée est protégé par la Russie et si la milice coréenne est commandée par des officiers russes. Il demande aussi d'exprimer officiellement une opinion sur l'influence de la Russie en Corée.

LES TURCS SE PREPARENT  
Londres, 1.—Une dépêche de Constantinople au "Standard" dit: "Les troupes de mobilisation sont largement fournies par des capitaines provenant des banques agricoles. La Porte a demandé le rappel immédiat du conseil grec à Elis, et a écrit, on a informé la Grèce des mouvements des troupes turques."

Constantinople, 1.—Le gouvernement a envoyé hier, par le chemin de fer, à Salonique, une grande quantité de munitions et d'armes. Des désordres, soulevés par les Grecs, ont éclaté à Smyrne. Les commandants des navires étrangers qui sont à l'ancre dans ce port ont informé Kiamil pascha que, confiant en lui et comptant qu'il ramènerait le calme dans l'esprit des Grecs, ils s'abstiendraient de prendre des mesures coercitives.

Au conseil de cabinet qui a été tenu hier, au palais Yildiz, les ministres ont exprimé la crainte de ne pouvoir arranger les affaires à l'amiable, ou, tout au moins, d'approuver les plus grandes difficultés dans toute tentative faite dans ce sens. Phorades bey, a été accepté par les puissances à titre de vali de la Crète. Il a pris, hier, congé des ambassadeurs pour se rendre à son poste. Il y a, en ce moment, trente-six heures que les ambassadeurs ont reçu une dépêche de la Crète.

UNE LETTRE DE M. GLADSTONE  
Paris, 1.—En réponse à une demande de renseignements faite par le "Temps", au sujet de la question, crétoise, M. Gladstone a écrit à ce journal une lettre dans laquelle il dit: "L'idée qui m'a guidé lorsque des atrocités ont été commises en Bulgarie domine encore chez moi; mais la Russie semble avoir fait une volte-face complète. Je me demande ce qu'Alexandre II aurait pensé de la conduite de la Russie depuis deux ans. Mes sentiments à l'égard de la conduite des puissances depuis deux ans sont des sentiments de chagrin et d'indignation. Les puissances s'appliquent maintenant à combler la mesure de leur déshonneur."

LA DANSE DE LA MORT  
Richmond, V., 1er — Un jeune garçon de 14 ans, Floyd Jackson de Richmond, vient d'être tué dans des circonstances assez extraordinaires. Jack-

son, un de ses amis nommé Alexander Wallace et plusieurs autres jeunes gens à peu près du même âge, étaient réunis pour s'amuser; que qu'un de la bande proposa de danser et Wallace, s'improvisant maître des cérémonies, se mit à indiquer les figures en invitant les danseurs à mettre plus d'animation dans leurs pas. Jackson manqua d'entrain, et comme il n'obéissait pas assez vite, et comme il n'obéissait pas à la crié: "Il faut danser ou mourir." Et en même temps, en parlant d'un vieux fusil de munition qui se trouvait à sa portée, il le braqua sur Jackson et a pressé la détente. Le coup est parti et Jackson est tombé baignant dans son sang; quelques heures après il mourut à l'hôpital. Wallace a été arrêté à la suite de l'enquête de coroner, qui a révélé les faits que nous venons de raconter.

MEURTRES EN CHEMIN DE FER  
Londres, 1.—Le meurtre de Melle Elizabeth Camp, une servante d'auberge de Watworth, assassinée dans un wagon de chemin de fer de la ligne London and Southwestern, est encore un mystère pour tout le monde et a causé une immense agitation en faveur de l'adoption des wagons américains. La chambre de commerce s'occupe de l'affaire et son président, M. Ritchie, écrit qu'un ancien projet à cet effet n'a encore obtenu l'approbation générale.

Un cas à peu près semblable s'est produit, hier, sur le chemin de fer de Great Eastern. A l'arrivée de l'express à Slough, vers minuit, on a découvert, accablé au maroquin du train, le corps d'une dame Clarkson. La mort est venue à dé-arré d'une autre personne qui était avec elle dans le wagon l'avait dévalisé et essayé de l'assassiner. Une fenêtre de la voiture était brisée et des morceaux d'étoffe étaient éparpillés sur la banquette et le plancher.

HOPITAL NOTRE-DAME  
Mois de janvier—Patients admis, 127; patients congédiés, 117; patients restants, 88. Sortis d'ambulance, 35. Patients morts en dedans de 3 jours, 3. Patients traités au traitement, 3. Patients traités aux dispensaires, 1,425. Prescriptions remplies à la pharmacie, 1,970.

Dr JOS. DEROME,  
Médecin interne.

LES MONOPOLES  
Celui du charbon le plus monstrueux

DES AVEUX RIVERSANTS FAITS  
Quarante millions de profits par année

Quel sera le résultat de l'enquête?

New-York, 1.—Les magnats qui sont à la tête du syndicat du charbon ont été interrogés, hier, par le comité de la législature qui fait une enquête sur les monopoles et ils ont fait des révélations épatantes qui ont prouvé qu'il s'agit ici d'une gigantesque organisation qui dépense des millions de dollars, et se sont tracés les monopoles des sucres, du tabac et autres qui ont été mis au jour. Ils ont admis la vérité des accusations qui circulent dans le public contre eux, savoir qu'ils contrôlent la vente de \$40,000,000 de tonnes de charbon, qu'ils fixent les prix à leur guise, et que, de cette manière, ils réalisent un bénéfice annuel de 40 millions de dollars en moyenne.

Telles ont été, en substance, les admissions faites, hier, par MM. Samuel Sloan, E. B. Thomas, Frederic H. Gibson et Edwin R. Holden, les principaux officiers du syndicat du charbon. Le sénateur Lescow, après avoir entendu ces aveux riversants, a déclaré ceci: "Je pense que nous avons réussi à prouver assez de faits, pour établir la conviction qu'il existe un mal réel, causé par les opérations des syndicats et autres grandes combinaisons de capitalistes. Nous sommes satisfaits du résultat obtenu par l'enquête. Les monopoles tuent la concurrence. De très nombreux résultats de la concentration du capital et du pouvoir producteur sont une exploitation odieuse du consommateur des produits manufacturés. Il n'y a pas de doute que le rapport du comité sera accompagné d'un projet de loi destiné à remédier à cet état de choses. De son côté, le sénateur McCarran, démocrate, exprime l'opinion que cette enquête n'aura que peu ou point de résultats pratiques et que probablement le sénat n'adoptera aucune mesure contre les monopoles. Comme on le sait, cette affaire promet une lutte vive entre les deux partis, à la réunion des chambres. Les démocrates pensent que cette enquête n'a été suggérée par le gouvernement républicain, que dans un but politique, pour tromper les gens en leur faisant croire faussement qu'il était contre les monopoles. De leur côté, les républicains prétendent qu'ils ont agi sincèrement, de bonne foi et dans l'intérêt du public. Le comité va demander jusqu'au 9 mars pour présenter son rapport à la législature et lui donner le temps de préparer son projet de législation.

ENCORE UN DE RETOUR  
Parmi les Canadiens revenus du Brésil, ces jours derniers, nous voyons Madame Jos. Trudel, qui fut bien étonnée d'apprendre que son mari n'était pas encore de retour. Ce dernier est arrivé hier matin par le Grand Tronc, à Lévis, en porte-fruits en argent; Syndic de Montréal, lot de thé; George R. Chagnon, un magnifique don; Canada Paper Co., un don; l'Union des Patriotes.

ENCORE UN DE RETOUR  
Au Brésil, M. Trudel était au service d'un excellent homme et gagnait \$7 par semaine, comme peintre-décorateur. Trudel ne se plaint pas trop de son voyage.

A STITTSVILLE!  
Le principal marchand de la ville atteint de rhumatisme.

Le rhumatisme sous quelque forme qu'il se présente, est une des maladies les plus communes qui existent. Il provient généralement d'un sang impur et d'un excès de chaleur dans les membres. Il est dangereux, dans la plupart des cas, lorsque les os, les articulations, et le cœur, sont atteints.

L'expérience de M. S. Mann, marchand général bien connu de Stittsville, est la preuve de ce fait. L'hiver dernier, le rhumatisme affaiblissait de plus en plus le rhumatisme. M. Mann, qui est un homme de bien, et qui a été plusieurs fois élu maire de Stittsville, a souffert de ce mal pendant plusieurs années. Il a essayé de tout ce qu'il y avait de mieux, mais sans succès. Il a même essayé de se faire soigner par un médecin, mais sans succès. Il a même essayé de se faire soigner par un médecin, mais sans succès.

Le grand de l'In et le rhumatisme de Dr Chase guérit d'une manière certaine les rhumes, les bronchites et la congestion.

EXPLICATIONS  
L'automne dernier, un journal quotidien de cette ville publiait une note sensationnelle dans laquelle il était relaté qu'un marchand bien connu de Montréal avait épousé, il y a quelques années, une "soi-disant veuve" d'origine française, dont le mari, après une longue absence, venait de faire sa réapparition. Les esprits "clairvoyants," "médiumniques," est peut-être le meilleur mot, n'hésitent pas un instant, on ne sait pourquoi, d'appliquer ce fait divers à une jeune personne, des plus sympathiques de notre ville: M. Arsenault, époux de dame Marie Genin, veuve en époux de dame Marie Genin, veuve en premières nocces de Charles Marchal.

De semblables insinuations n'auraient pas dû dépasser les bornes d'une fumisterie douteuse, mais le proverbe "calomniez, il en reste toujours quelque chose," a été en ce qui concerne M. Arsenault, et il est resté toujours quelque chose.

Le mari de M. Arsenault, Charles Marchal, est décédé, et son testament, qui est un acte de mariage, est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

pour impression; Lamy et Lamy, gravures; Landry et Cie, épicerie; Archange Peltier, bon pour les vestes à croquer; Société des Arts, une peinture à l'huile; E. Tardif, typographe, un encrier; V. Tardif Jr, et E. Tardif Sr, typographe, chacun un volume; Armand Chabot, bon pour 100 cartes de visite; Union des Tailleurs de Cuir, achat de 25 billets; "La Patrie," bon pour un habillement; MM. A. P. Pison, J. A. Caron et un ami, dons en impressions; Lavigne et Lavigne, une douzaine de photographies; Coutlée et Frères, une douzaine à rasoir; Jos. Laroche, six abonnements au "Séminariste" Canadien; P. A. Crossley, Dominion Type Foundry, un porte-fruits en argent; Syndic de Montréal, lot de thé; George R. Chagnon, un magnifique don; Canada Paper Co., un don; l'Union des Patriotes.

ENCORE UN DE RETOUR  
Parmi les Canadiens revenus du Brésil, ces jours derniers, nous voyons Madame Jos. Trudel, qui fut bien étonnée d'apprendre que son mari n'était pas encore de retour. Ce dernier est arrivé hier matin par le Grand Tronc, à Lévis, en porte-fruits en argent; Syndic de Montréal, lot de thé; George R. Chagnon, un magnifique don; Canada Paper Co., un don; l'Union des Patriotes.

ENCORE UN DE RETOUR  
Au Brésil, M. Trudel était au service d'un excellent homme et gagnait \$7 par semaine, comme peintre-décorateur. Trudel ne se plaint pas trop de son voyage.

A STITTSVILLE!  
Le principal marchand de la ville atteint de rhumatisme.

Le rhumatisme sous quelque forme qu'il se présente, est une des maladies les plus communes qui existent. Il provient généralement d'un sang impur et d'un excès de chaleur dans les membres. Il est dangereux, dans la plupart des cas, lorsque les os, les articulations, et le cœur, sont atteints.

L'expérience de M. S. Mann, marchand général bien connu de Stittsville, est la preuve de ce fait. L'hiver dernier, le rhumatisme affaiblissait de plus en plus le rhumatisme. M. Mann, qui est un homme de bien, et qui a été plusieurs fois élu maire de Stittsville, a souffert de ce mal pendant plusieurs années. Il a essayé de tout ce qu'il y avait de mieux, mais sans succès. Il a même essayé de se faire soigner par un médecin, mais sans succès. Il a même essayé de se faire soigner par un médecin, mais sans succès.

Le grand de l'In et le rhumatisme de Dr Chase guérit d'une manière certaine les rhumes, les bronchites et la congestion.

EXPLICATIONS  
L'automne dernier, un journal quotidien de cette ville publiait une note sensationnelle dans laquelle il était relaté qu'un marchand bien connu de Montréal avait épousé, il y a quelques années, une "soi-disant veuve" d'origine française, dont le mari, après une longue absence, venait de faire sa réapparition. Les esprits "clairvoyants," "médiumniques," est peut-être le meilleur mot, n'hésitent pas un instant, on ne sait pourquoi, d'appliquer ce fait divers à une jeune personne, des plus sympathiques de notre ville: M. Arsenault, époux de dame Marie Genin, veuve en époux de dame Marie Genin, veuve en premières nocces de Charles Marchal.

De semblables insinuations n'auraient pas dû dépasser les bornes d'une fumisterie douteuse, mais le proverbe "calomniez, il en reste toujours quelque chose," a été en ce qui concerne M. Arsenault, et il est resté toujours quelque chose.

Le mari de M. Arsenault, Charles Marchal, est décédé, et son testament, qui est un acte de mariage, est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

Il est resté toujours quelque chose, et il est resté toujours quelque chose.

OUVERTURE DU PRINTEMPS  
PATRONS DE  
Bonnets Français  
—ET—  
Nouveautés en fait de MODES  
Lundi, le 1er Mars THOS. MAY & CO  
et les jours suivants Square Victoria, Montréal. 98-2x

EXAMINEZ BIEN  
Montreal Steam Laundry Company  
Si vous désirez faire nettoyer votre linge promptement et soigneusement, appelez au téléphone Bell.....  
580  
CETTE ANNONCE

Nos Amis nous Ecrivent....

Ils nous disent tous qu'ils sont contents de nous --Ils disent que notre offre de Portraits au Crayon est sincère et que nous avons tenu notre parole--Ils nous remercient et commandent d'autres portraits--Nous les remercions de leurs flatteuses appréciations.

"CE QU'ILS EN DISENT:"

- TROIS-RIVIERES, Que. "Il est parfait, j'en envoie un autre." O. BLANCHET.
- ST-MALO, Qué. "Il est très bien--Ceux qui le voient se promettent d'en faire faire eux aussi." J. Bte RONGEAU.
- STE JUSTINE, Qué. "vous avez dépassé mes espérances pour les Quatre Portraits. Mille et un remerciements." D. PENARD, Maître de Poste.
- LOWELL, Mass. "Il est d'un fini remarquable. Merci." J. N. POTVIN.
- SALEM, Mass. "Il est bien de mon gout. Mille remerciements." THEOPHANE BAUVILLE.

CONDITIONS:  
10 coupons—\$1.00 et une bonne photographie—\$1.40 si vous demeurez en dehors de Montréal.—Nous vous expédierons votre portrait au crayon, buste 3/4—la photographie vous sera rendue INTACTE.

Hop Bitters  
Remède, non pas un Breuvage  
GUERIT Toutes les Maladies d'Estomac, des Intestins, du Sang, du Foie, des Reins, et les autres Maladies des femmes.  
\$1.00 EN OR  
NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS  
HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York

PORTRAIT AU CRAYON  
COUPON DE "LA PRESSE"  
No. 3  
1er Mars 1897.

LE SEL WINDSOR  
Demandez à votre épicer  
Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.



LE SECOURS MUTUEL

Événement le plus important, pour les membres d'une société de secours mutuel, est assurément la réunion annuelle de ses grands officiers. Aiors, l'on peut constater les progrès qu'a faits...

De l'Ordre nous sommes fortement en faveur de l'adoption de cette mesure. Et c'est ainsi l'avis de la majorité des membres de la grande loge; c'est-à-dire que la mesure sera adoptée.

La société a entretenu un grand nombre de membres, depuis le mois de janvier dernier. Durant le mois de décembre dernier, trente-neuf nouveaux membres ont été admis...

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS NEW-HAMPSHIRE MANCHESTER—On estime que près de cinq cents personnes ont pris part au souper organisé par les dames du corps auxiliaire de l'hôpital Notre-Dame de Londres...

Articles de modes en Gros BLACKLEY, O'MALLEY & CO Ci-devant D. McCALL & Co. LUNDI, 1er MARS. STOCK TOUT A FAIT NOUVEAU. Seules les personnes faisant un Commerce d'Articles de Modes, sont invitées...



IL LUI FAUT QUELQUE CHOSE. Johnson's Fluid Beef le ramènera à la santé promptement. Facile à préparer—facile à digérer.

Johnston's Fluid Beef. Le projet de construire un tramway électrique correspond avec Worcester, par Warren, a échoué l'année dernière...

NEW-YORK COHOES—Mercredi soir, le 24 février, il y eut une assemblée du conseil municipal de la ville de Troy...

NEW-BERFORD—La convention des sociétés canadiennes a eu sa première séance mercredi soir, dans la salle des Zouaves...

FALL-RIVER—Le comité de la fédération des fleuristes et des cardiers s'est réuni hier soir...

WEST WARREN—La nouvelle société St-Jean-Baptiste a lancé des invitations pour une assemblée spéciale...

WARE—Thomas C. Glendon, architecte de l'aqueduc, a livré son rapport pour l'année dernière...

Table with 2 columns: Name, Amount. Lists names like 'M. J. H. Fortier' and amounts like '\$1.00'.

PRENEZ-EN DE SUITE. Si vous êtes refroidi et que vous commencent à tousser, quelques doses de 'Bonne Rhume'...

MASSACHUSETTS NEW-BEDFORD—Samedi matin, à 8 heures 30 minutes, une terrible explosion s'est produite à la filature Aushant...





TEMPERATURE

Toronto, 1er - Vent d'est. Beau temps d'abord, puis légère chute de neige et température plus élevée.

EN GREVE

Les employés du chemin de fer des Comtés-Unis quittent leur emploi

Ils n'ont pas été payés depuis treize mois

St Hyacinthe, 1 - Un grand mécontentement règne depuis quelque temps parmi les employés du chemin de fer des Comtés-Unis, qui n'ont pas été payés depuis treize mois.

SIR ADOLPHE

CHAPLEAU

Le lieutenant-gouverneur Chapleau est arrivé à Montréal hier soir, en compagnie de son secrétaire particulier, et de l'honorable M. Naudet.

LA CAUSE DES TAILLEURS DE PIERRE

Ira à la Cour Suprême

La cause de Jacques Perrault contre l'Union des Tailleurs de pierre sera portée, dit-on, ces jours-ci, devant le tribunal de la cour suprême.

LE CONVOI DE JOLLETTE

Il est ennéigé sur la ligne d'embranchement

Le convoi de Jollette sur la ligne du Pacifique Canadien, qui arrive à Montréal à 8.40 heures, a.m., n'est pas encore entré en gare.

ACCIDENT DU TRAVAIL

La cour de révision a rendu jugement dans la cause de Parent contre la Citizens Light and Power Company.

LA GRIPPE

La grippe sévit actuellement avec rage dans la ville, dit le Dr Laberge.

EXPLOSION AU NORD

M. Christian, agent des terres de la couronne pour la région de LaSalle, arrive d'une excursion dans le haut de la Rivière du Lièvre.

ASPHYXIE DANS UNE TRANCHEE

Le juge Pagnoulet a rendu jugement dans la cause de Dame E. Dagenais, veuve de J. B. Houle, contre Firmin Houle.

PERSONNEL

Mlle Eva Routhier, modiste, part ce soir pour New-York, afin de terminer ses achats pour la saison prochaine.

Usez les Petites Annonces

Si vous cherchez à louer une maison.

BROYE SOUS UN ASCENSEUR

Terrible accident dans une filature de coton

La victime est un vieillard

Un fatal accident est arrivé samedi après-midi à la filature de coton, à Hochelaga. Un vieillard nommé Oreste Harvey était à travailler au fond de la cage de l'ascenseur et il n'avait pas averti le mécanicien.



Un vieil ouvrier broyé sous un ascenseur, à la filature d'Hochelaga.

plus en plus et il a expiré hier matin, à 10 heures.

UN CAS GRAVE

Prisonniers remis en liberté sur l'ordre d'un juge de paix

LES MAGISTRATS INDIGNES

Un danger pour l'ordre public

Un point assez sérieux s'est soulevé ce matin, en cour de police. Il s'agit de savoir si un juge de paix peut ordonner la libération de personnes condamnées par les magistrats, pour offenses tombant sous leur juridiction.

Les autorités de la police ont appelé ce matin, avec étonnement, que Constable Charles Duncan, alias "The Kid", et Edward Connelley, avaient été remis en liberté, à la demande d'un juge de paix.

Un des magistrats de police, ce matin, s'est écrié comme suit: "C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

LES REVISEURS

Une trentaine de Frères des Ecoles Chrétiennes déqualifiés

Ils n'étaient pas sous le contrôle des commissaires

Serments contradictoires, ce matin

Les reviseurs ont siégé jusqu'à cinq heures, samedi après-midi, et ont terminé les quartiers St Jacques et Est, auxquels ils ont ajouté 602 électeurs nouveaux, ce qui porte à 2418 le total des inscriptions additionnelles dans ces quartiers.

Le rapport de l'autopsie

Le coroner McMahon a ouvert une enquête, ce matin, à la morgue, sur le corps de la femme Delphine Dumas, dont la mort a soulevé tant de commentaires, ces jours derniers.

Le procès de Drummond s'est continué samedi après-midi pour évaluer un feu de cheminée, chez M. John Lacasse, 704, rue St-Dominique.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

UN CAS GRAVE

Prisonniers remis en liberté sur l'ordre d'un juge de paix

LES MAGISTRATS INDIGNES

Un danger pour l'ordre public

Un point assez sérieux s'est soulevé ce matin, en cour de police. Il s'agit de savoir si un juge de paix peut ordonner la libération de personnes condamnées par les magistrats, pour offenses tombant sous leur juridiction.

Les autorités de la police ont appelé ce matin, avec étonnement, que Constable Charles Duncan, alias "The Kid", et Edward Connelley, avaient été remis en liberté, à la demande d'un juge de paix.

Un des magistrats de police, ce matin, s'est écrié comme suit: "C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

"C'est à la grande surprise de ceux qui sont spécialement chargés de la justice criminelle, que les nommés Costello et autres, ont été remis en liberté, samedi soir, sur le simple ordre d'un juge de paix.

CETTE MORT SUSPECTE

Ouverture de l'enquête du coroner

LA PREUVE NE PARAIT PAS CONFIRMER LES SOUPCONS CONTRE LE MEDICIN

Le rapport de l'autopsie

Le coroner McMahon a ouvert une enquête, ce matin, à la morgue, sur le corps de la femme Delphine Dumas, dont la mort a soulevé tant de commentaires, ces jours derniers.

Le procès de Drummond s'est continué samedi après-midi pour évaluer un feu de cheminée, chez M. John Lacasse, 704, rue St-Dominique.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

UN PALEFRENIER ASSAILLI

On refuse de faire arrêter les coupables

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice

Depuis assez longtemps, le régime de terreur qui a existé pendant un certain temps dans la bonne ville de Montréal, a cessé. Cela n'a pas empêché cependant un pauvre palefrenier de se voir assailli par une dizaine de voleurs.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

Le plaignant trop pauvre pour faire mouvoir la justice.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Les écoles du soir à Saint-Henri continuent à être fréquentées par les ouvriers

Le nouveau greffier de Ste-Cunégonde

La question du dépôt de Ste-Cunégonde—Une garantie qui ne vaut rien

Autres nouvelles

ST-HENRI — Il est à présumer que si M. Michel Laroche avait consenti à accepter la candidature libérale dans le comté de Richelieu, la convention libérale qui se réunit aujourd'hui lui eût offert à l'unanimité, Samedi, M. Laroche, nous dit-on, a envoyé une dépêche à ses amis du comté de Richelieu, les remerciant de la confiance qu'ils lui ont témoignée, et refusant en même temps de se laisser nommer candidat. M. Laroche, nous dit-on, a envoyé une dépêche à ses amis du comté de Richelieu, les remerciant de la confiance qu'ils lui ont témoignée, et refusant en même temps de se laisser nommer candidat.

L'avis de décès de M. J. P. Vébert, le nouveau greffier de la municipalité, est entré en fonction ce matin. M. Vébert continuera à occuper la charge de trésorier en même temps que celle de greffier. Le nouveau titulaire, M. Vébert, possède la confiance des citoyens. Il a d'ailleurs fait ses preuves, depuis quatre ans qu'il occupe la charge de sous-trésorier, en ce qui concerne la tenue des livres de la municipalité, ce qui prouve tout le soin qu'il apporte dans l'exercice de son devoir.

Les échevins de Ste-Cunégonde prétendent qu'en achetant le terrain Davidson, ils ne seront plus troublés avec cette question de dépôt.

Le procès de Drummond s'est continué samedi après-midi pour évaluer un feu de cheminée, chez M. John Lacasse, 704, rue St-Dominique.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Le défunt était âgé de 63 ans. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Elles auraient lieu au commencement de mai

C'est le 15 du mois courant que le Parlement provincial actuel expire. L'on n'est pas encore fixé sur la date des élections générales, mais un député du district de Québec écrit qu'elles auront probablement lieu au commencement du mois de mai.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

Un nommé Peter Ryan, demeurant rue Montcalm, a été arrêté par le détective Guerin pour vol aux dépens du Pacifique, rue Dabouss.

ECRASE PAR UN TRAIN

Fatal accident à Lévis

(Dépêche spéciale)

Lévis, 1 - M. Auguste Fafard, un honorable paroissien de l'Islet, a été accidentellement écrasé par un train à Lévis, ce matin, au moment où il traversait un endroit où la terre de l'intercolonial, au qual Barras, en compagnie de l'une de ses filles et d'une autre demoiselle et d'un jeune enfant. Ces derniers ont pu se sauver, mais M. Fafard a été fait horriblement blessé. M. Fafard était l'un des principaux paroissiens de l'Islet et sa mort est une perte sensible pour tout le comté où il jouissait de l'estime universelle.

UNE INVENTION MALICIEUSE

(Dépêche spéciale)

Nicolet, 1 - Mgr Gravel, évêque de Nicolet, dément le journal qui a insinué que Sa Grandeur a accusé M. Laurier d'appartenir à la franc-maçonnerie. "C'est une invention déloyale et malicieuse", déclare Mgr Gravel.

TROIS ENFANTS BRULES VIFS

(Dépêche spéciale)

Pointe aux Pères, Qué., 1 - Deux maisons de la ville de Rimouski ont été détruites par le feu hier soir; l'une appartenait à M. Tobie Michaud et l'autre à M. Evariste St-Pierre. Ce dernier a aussi eu trois de ses jeunes enfants brûlés à mort. Il paraît que M. St-Pierre était sorti avec sa femme pour aller rendre visite à un voisin et avait fermé la porte à clef. On ne sait pas quelle a été l'origine du feu. Les pertes sont de \$2,500 et l'assurance de \$800.

PROMENADE ANNUELLE

Les magasins St-Louis, coin St-Laurent et Dorchester, seront fermés ce soir à 7 heures pour la grande promenade annuelle des employés

NAISSANCES

BRISSETTE - A Montréal, le 27 février, au No 227, rue Industrielle, épouse de M. J. Brissette, employé civil, un fils.

DESAUTS - A cette ville, le 27 février, au No 40, rue St-André, épouse de M. Desautels, artiste-photographe, un fils.

DOZIER - En cette ville, le 25 courant, Madame J. L. Dozier, épouse de M. Dozier, un fils.

LAURENT - En cette ville, le 27 février, Madame Henri Laurent, un fils.

PERRIER - Le 27 février, Dame Adèle Perrier, épouse de M. Perrier, un fils.

SCHNEIDER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Antoine Schneider, conducteur de tramway, un fils.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.

THEBET - Monsieur et Madame J. Hache Thébet, époux de M. Hache, ont eu un fils, le 25 février, à 7 heures, au No 15, rue St-Jacques.

FERRIER - A St-Henri, le 25 février, l'épouse de M. Edmond Ferrier, un fils.